



ambition pour la biodiversité

**BIODEV
2030**



TERMES DE REFERENCE

Evaluation approfondie de l'impact des secteurs agricole et infrastructures sur la biodiversité au Cameroun : Opportunités pour les engagements volontaires en vue d'atténuer la pression sur la biodiversité.

Intitulé de la mission	Evaluation approfondie des secteurs agricole et infrastructures : Opportunités pour les engagements volontaires en vue d'atténuer la pression sur la biodiversité
Projet	BIODEV2030 - Facilitation d'engagements pour la biodiversité, Cameroun
Lieu d'affectation	Yaoundé, Cameroun
Durée de la mission	90 homme/jour
Date de début de la mission	Février 2022

INTRODUCTION

Le concept de biodiversité a été consacré lors de la Conférence de Rio en 1992 avec l'adoption de la Convention pour la diversité biologique (CBD), au sein de laquelle la biodiversité est définie en son article 2 comme « *La pluralité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes* ».

La biodiversité sert de sources d'alimentation, de pharmacopée traditionnelle aux communautés locales et peuples autochtones, etc. Sur le plan environnemental, elle représente aussi un réservoir génétique à long terme, elle sert aussi d'habitats pour de nombreuses espèces endémiques car environ 50% d'espèces d'oiseaux remarquables et menacées s'y réfugent, elle joue un rôle indéniable dans la lutte contre l'érosion des sols et permettent également d'atténuation des Gaz à Effet de Serre par leur fort potentiel de stockage de carbone entre autres.

C'est en reconnaissant l'importance de cette Diversité Biologique ou Biodiversité que la communauté internationale s'est engagée à préserver les ressources biologiques de la terre. Engagement matérialisé par l'adoption de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le développement (CNUED), tenue en juin 1992 à Rio de Janeiro, au Brésil.

Le cinquième rapport des Perspectives mondiales de la diversité biologique offre un aperçu sur les progrès accomplis dans la réalisation des 20 objectifs mondiaux en matière de biodiversité fixés en 2010 (objectifs d'Aichi) et dont l'échéance a été fixée à 2020. Le rapport appelle à abandonner ou changer le statu quo de toute une série d'activités humaines. Il décrit huit transitions qui prennent en compte la valeur de la biodiversité, la nécessité de restaurer les écosystèmes sur lesquels repose toute activité humaine et l'urgence de réduire les impacts négatifs de cette activité. Il démontre également que les gouvernements devront renforcer leurs ambitions nationales pour soutenir le nouveau cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et veiller à ce que toutes les ressources nécessaires soient mobilisées et l'environnement favorable renforcé. Il souligne que les pays doivent intégrer la biodiversité au sein du processus décisionnel et dans les politiques de tous les secteurs économiques. Car malgré les progrès importants qui ont été accomplis dans la réalisation de certains éléments de la plupart des objectifs d'Aichi pour la biodiversité, ils n'ont pas suffi pour réaliser les objectifs établis pour 2020. En conséquence, des mesures additionnelles sont nécessaires pour la décennie 2020-2030 pour maintenir la diversité biologique sur la bonne voie.

1. EROSION DE LA BIODIVERSITE ET CONTEXTE SPECIFIQUE DU CAMEROUN

En 2020, L'indice Planète vivante du WWF, qui suit l'évolution de 21 000 populations de mammifères, oiseaux, poissons, reptiles et les amphibiens dans le monde, donne les mêmes tendances, c'est à dire : une diminution globale de 68% des populations entre 1970 et 2016 (toutes espèces confondues), l'empreinte écologique, qui souligne l'étendue et le type de pression que l'Homme exerce sur la planète, nous enseigne que la demande de l'humanité en ressources vivantes de la planète dépasse la capacité de régénération de la planète d'environ 50%.

Un million d'espèces animales et végétales (sur un total estimé de huit) pourraient disparaître de la Terre dans les prochaines décennies si aucune mesure n'est prise pour freiner cette tendance. Ce chiffre est le premier enseignement d'un rapport produit en 2019 par la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Ces deux cents dernières années, le rythme de disparition des espèces est estimé entre 10 et 100 fois supérieur

au rythme naturel d'extinction. Un rythme qui pourrait être de 100 à 1 000 fois supérieur en 2050. Un consensus est donc progressivement né au sein de la communauté scientifique pour parler d'une 6ème crise d'extinction de la biodiversité du fait des activités humaines (Kolbert, 2014 ; Leakey et al., 1995 ; Barnosky et al., 2011 ; Wit et al., 2003) afin de qualifier cette perte et les risques qui l'accompagnent.

Au Cameroun, au terme de l'étude diagnostique menée sur l'empreinte des secteurs économiques sur la biodiversité, il apparaît que la production rurale qui comprend la petite agriculture vivrière, l'élevage (y compris les ranchs), l'exploitation communautaire des ressources forestières (forêt communautaire et zone d'intérêt cynégétique à gestion communautaire) ; reste le facteur le plus impactant avec une empreinte écologique/environnementale¹ sur la biodiversité de 12.1. Son empreinte sur le couvert végétal va notamment de 44,44% dans la Mangrove à plus de 99% dans la savane soudanaise (Toutes variantes). La pondération socio-politique de ce secteur a été évaluée à 4,73, ce qui le classe comme le premier secteur source d'érosion sur la biodiversité au Cameroun.

En ce qui concerne les plantations agroindustrielles, leur empreinte écologique/environnementale sur la biodiversité est de 24.35 avec une empreinte sur le couvert végétal prédominante dans les forêts littorales (15,60%), autour du Mont Cameroun (29,51%) et dans les mangroves (36,21%). Ces écosystèmes qui regroupent une forte richesse en biodiversité concentrent à eux seuls 78,4% des espaces agroindustriels (en termes de superficie totale couverte), le reste étant localisé dans les forêts congolaises de basse altitude. La pondération socio-politique de ce secteur est de 4.25, ce qui le classe comme le deuxième le plus impactant sur la biodiversité au Cameroun.

Enfin, le secteur infrastructure qui regroupe les barrages et les ports affecte principalement les forêts congolaises de basse altitude (1,24%) et la mosaïque forêt - savanes guinéennes (2,01%). Bien que le développement des infrastructures, contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations locales et autochtones, l'analyse de ce secteur a permis de déterminer qu'il a eu un impact négatif sur 20 espèces menacées au cours de la dernière décennie. A cet effet, la mise en œuvre des activités de ce secteur constitue une menace pour le risque d'extinction des espèces. L'empreinte écologique/environnementale de ce secteur sur la biodiversité est de 17,85 et la pondération socio-politique conférée par les acteurs est de 2,73 ; ce qui a classé ce secteur comme troisième secteur le plus impactant sur la biodiversité au Cameroun.

D'un autre côté, la transformation structurelle de l'économie nationale visée par la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND-30) met l'accent sur la promotion des agroindustries à travers le développement des filières prioritaires telles que le coton, le cacao-café, l'huile de palme, le sucre, le caoutchouc, le riz et la banane plantain. La mise en œuvre des plans de développement correspondants à ces différentes spéculations constitue une grande priorité, avec l'objectif de couvrir le marché intérieur et de promouvoir les exportations de manière plus compétitive. Dans cette perspective, le secteur rural est appelé à jouer un rôle primordial pour

¹La pondération environnementale a pris en compte les éléments suivants: *Espace total concédé *Recul des formations végétales*Taux de conversion*Progression de la dégradation (2010-2019) *Abondance moyenne de la biodiversité (MSA GLOBIO 4 Végétal et Animal 2015) *Risque pour les espèces menacée (UICN). La pondération socio-économique quant à elle a pris en compte les éléments suivants : Le nombre d'emplois mobilisés par le secteur sur le long terme *le poids du secteur sur la pérennité des valeurs culturelles et traditionnelle des PACL *le poids du secteur dans le Produit Intérieur Brut (PIB) *l'évolution de l'investissement de l'Etat dans le Secteur *la régularité de l'emphase du secteur dans les discours/documents d'orientation politique.

accroître la production et la productivité agricole. La stratégie de développement du secteur rural intégrée au plan national d'investissement agricole (2020-2030) qui vise à améliorer la performance de ce secteur au Cameroun, est articulée autour des filières qui crèvent le déficit de la balance commerciale.

A l'heure où les pays de l'Union Européenne (UE) adoptent des Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée (DI) afin de mettre fin d'ici 2030 à la déforestation causée par les importations de produits forestiers ou agricoles non durables (soja – biodiesel – cacao – hévéa/caoutchouc – coton – café – pâte à papier), concourant par là-même à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable ; il sera primordial que des solutions concrètes soient proposées et prises par les acteurs pour concilier ces nécessités de gestion durable de la biodiversité avec le besoin d'accroître le développement des filières agricoles sur lesquelles reposera la transformation structurelle de l'économie nationale à l'horizon 2030.

La chine, autre importateur des produits agricoles camerounais aux côté de l'UE, vise quant à elle une neutralité carbone à l'horizon 2060 et assure la présidence tournante de la convention sur la diversité biologique (CDB). Ceci implique qu'elle jouera un rôle de leader dans le processus de négociation et d'adoption d'un cadre post-2020 ambitieux dont la mission est « *nature positive à l'horizon 2030* » et qui aboutira en Mai 2022 à l'occasion de la 15^e Conférence des parties. La prise des mesures fortes et concrètes pour limiter l'empreinte des secteurs économiques (agriculture, infrastructures) sur la biodiversité étant un des objectifs clé de ces négociations.

Sur le plan infrastructurel, il s'agira à l'horizon 2030 de poursuivre entre autres **le développement des infrastructures de production d'énergie** par la valorisation du potentiel hydroélectrique, pour les besoins de consommation interne mais aussi dans une logique industrielle d'exportation conformément au Plan de Développement de l'Industrie (PDI). Afin de porter les capacités installées de production d'électricité à 5000 MW en 2030. La question de la qualité du réseau de transport de l'électricité restant centrale pour la sécurisation des approvisionnements ainsi que celle de l'efficacité de la distribution. **Il s'agira également de développer le transport maritime**, dans une logique d'industrialisation, de l'avènement du complexe industriel attendant au port conformément au Schéma Directeur des Aménagements Généraux (SDAG), sous le format des zones économiques hautement attractives. Dans cette perspective les projets connexes de viabilisation du complexe industrialo portuaire de Kribi devront être construits (routes d'accès, approvisionnement en électricité, en eau et connexion en fibre optique). Il s'agira enfin de compléter la façade maritime camerounaise, conformément au schéma directeur portuaire par la **réalisation du port en eau profonde de Limbé**. Ceci une fois de plus ne se fera pas sans dommages sur l'environnement et la biodiversité, et en particulier sur le risque d'extinction des espèces comme l'a démontré l'étude de l'empreinte sectorielle sur la biodiversité au Cameroun.

2. JUSTIFICATION DE L'ETUDE

Les Pays Parties à la CDB, en vue de mettre en place des mesures plausibles visant à atteindre la vision 2050, ont initié un processus complet et participatif pour l'élaboration du Cadre Mondial de la Biodiversité pour l'après 2020. En effet, par sa décision 14/34, la Conférence des Parties, dans sa quatorzième réunion, organisée en 2018 à Sharm el Sheik, en Egypte, a adopté le processus préparatoire pour l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Les Ministres africains y ont également adopté une Déclaration ministérielle africaine pour la

biodiversité et réaffirmé les priorités de l'Afrique en vue de la COP15 parmi lesquelles l'intégration de la biodiversité dans les secteurs économiques.

A ce titre, la Conférence exhorte et invite toutes les parties prenantes à participer activement et à contribuer au processus d'élaboration d'un cadre mondial de la biodiversité robuste pour l'après-2020 afin de favoriser une forte adhésion au cadre à convenir et un soutien solide pour sa mise en œuvre immédiate.

Les Principes fondamentaux guidant le processus préparatoire du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 y sont énumérés. L'un des principes énonce que le processus sera fondé sur les meilleures connaissances et données scientifiques disponibles provenant de systèmes de données pertinents, y compris les sciences naturelles et sociales, les connaissances locales, traditionnelles et autochtones, la science participative, ainsi sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'application de la Convention et de ses protocoles jusqu'à présent.

C'est dans ce contexte qu'une **première étude** de la phase de diagnostic qui consistait à une évaluation des moteurs de l'érosion de la biodiversité à l'échelle nationale a déjà été réalisée dans le cadre de l'initiative BIODEV2030 Cameroun et a permis d'identifier les principaux secteurs sources d'érosion de la biodiversité au Cameroun ; ainsi que les contributions respectives de ces deux secteurs économiques à la création de richesse (PIB) : Agriculture (Production rurale, Agro-industrie) et infrastructures (Barrages, Ports).

Cette **seconde étude** se justifie par la nécessité d'accompagner le Gouvernement et les acteurs dans la gestion durable infrastructurelle et agricole, à travers un diagnostic approfondi des secteurs et la facilitation du dialogue pour la prise des engagements multi-acteurs ambitieux.

Dans ce cadre, et à l'issue d'un état des lieux de la situation de l'empreinte sectorielle sur la biodiversité au Cameroun², le WWF recrute un bureau d'étude/groupe de consultants pour la conduite d'un diagnostic approfondi des secteurs Agriculture et Infrastructures au Cameroun.

L'Agence Française de Développement (AFD) finance l'**initiative BIODEV2030** qui encadre cette étude, sous la coordination d'Expertise France et la facilitation de l'IUCN et du WWF.

Au Cameroun, l'initiative BIODEV2030 est portée par le gouvernement, et en particulier par le Ministère de l'Environnement, de la protection de la Nature et du Développement durable et mis en œuvre avec la facilitation du WWF Cameroun.

3. OBJECTIFS DE L'ETUDE

La présente étude a pour objectif d'effectuer une évaluation approfondie de l'impact des deux secteurs Agriculture et Infrastructures prioritairement sources d'érosion de la biodiversité au Cameroun.

Plus spécifiquement, le BE/groupe de consultants devrait :

- Procéder à une analyse approfondie de la situation de chaque secteur au niveau national,

² Rapport final en cours de finalisation et validation

- Proposer les meilleures solutions pour infléchir la courbe de perte de la biodiversité dans les deux secteurs en tenant compte de la stratégie nationale de développement à l'horizon 2030,
- Identifier les options et les opportunités pour les futurs engagements des acteurs économiques en faveur de la biodiversité.

Les conclusions de cette évaluation approfondie aideront à encadrer la stratégie d'engagement sectoriel du Gouvernement, du secteur privé et des OSC menée par l'initiative BIODDEV2030 et fourniront des éléments pour Co-développer des engagements communs et un plan d'action pour réduire les pressions sur la biodiversité au Cameroun, tout en tenant compte des nécessités de transformation structurelle de l'économie nationale à l'horizon 2030.

4. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Le consultant devra ressortir un diagnostic passé, présent et les projections sur la base des prévisions nationales de développement à l'horizon 2030, nécessaires pour inverser la courbe de l'érosion de la biodiversité par les deux secteurs économiques choisis : **Agriculture** et **Infrastructures**.

Ces trajectoires, basées sur des indicateurs clairs et robustes, devront être liées à des mesures à prendre et à des engagements éventuels des différentes parties prenantes.

Le consultant devra proposer une méthodologie scientifique robuste basée sur des données scientifiques existantes ou sur la collecte de données, permettant de réaliser une modélisation (des trajectoires).

Un accent devra être mis sur l'utilisation des données de terrain pour une recherche incitative justifiant au niveau local et par écosystème l'érosion de la biodiversité par chacun des secteurs.

Une liste préliminaire des données sources devra être indiquée ainsi que des données à collecter et les sites éventuels d'intérêt pouvant être représentatif du territoire national (et des écosystèmes le cas échéant).

Une méthodologie de mobilisation et de consultation des parties prenantes devra également être développée, basée sur une cartographie et une analyse détaillée des différents acteurs des deux secteurs économiques et tenant compte de leur spécificité (intérêts/influence et volonté d'engagement). Cette mobilisation se fera sous la coordination des Ministères en charge de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'élevage et des Infrastructures au Cameroun.

En combinant ce corpus méthodologique, le Consultant proposera sa méthodologie détaillée dans l'offre.

Suite à la réunion de démarrage de l'étude, un rapport de cadrage et une note méthodologique devront être proposés au WWF Cameroun, aux administrations sectorielles (PN SPBES) et au Groupe de travail BIODDEV2030 au cours d'une session élargie au secteur privé.

Le comité technique de relecture mis en place au sein du projet BIODDEV2030 Cameroun sera chargé de l'encadrement technique de cette étude et de l'analyse de tous les livrables.

5. DETAIL DES TACHES ET RESULTATS ATTENDUS

Le bureau d'étude/groupe de consultants devra exécuter les activités suivantes :

PHASE 1 (75 jours – deux mois et demi) :

Analyse approfondie de la façon dont l'agriculture et des infrastructures causent la perte de biodiversité au Cameroun ; identification de bonnes pratiques et actions en cours, possibles et nécessaires à la réduction des pressions sur la biodiversité ; et définition de trajectoires pour renverser l'érosion de la biodiversité et concilier développement et conservation.

Les tâches et résultats attendus spécifiques de cette analyse peuvent être déclinées ci-après.

N°	Tâche	Résultats attendus
1	Elaborer un rapport de cadrage ³ et la note méthodologique	Rapport précisant comment chacun des six (6) résultats sera atteint et la structure du rapport. La somme des méthodologies constituera alors la méthodologie technique de l'ensemble de l'étude, contenue dans la note méthodologique détaillée
2	Analyser les caractéristiques clés des 2 secteurs choisis sur les dimensions pertinentes	Description des dimensions politiques, réglementaires, institutionnelles, culturelles, socio-économiques, écologique de chaque secteur Description des perspectives de développement et des acteurs.
3	Compléter l'analyse des acteurs des deux secteurs	Cartographie des acteurs et description de leurs caractéristiques (intérêts, influence, relations, pouvoir, rôles, responsabilités...): pratiques d'activité ayant un lien avec l'érosion de la biodiversité, superficies exploitées, bonnes pratiques, organisation et structuration des acteurs, rapports de force, etc.
4	Localiser sur le territoire national les zones subissant le plus de pression/le plus grand impact de la part de ces secteurs agriculture et les infrastructures	Identification des principaux fronts de l'érosion de la biodiversité sur la base du rapport diagnostic 1 Mapping de l'érosion de la biodiversité causée par chacun des secteurs Identification des projets/programmes/entreprises responsables de l'érosion Modélisation de l'érosion de la biodiversité à l'horizon 2030 en tenant compte de la SND30 (business as usual) et d'autres trajectoires de développement éventuellement (ex. « <i>sustainability</i> »)
5	Procéder à une analyse coût/bénéfice approfondie	Détermination des gains tirés de la relation entre ces secteurs et la biodiversité pour les acteurs privés et publics
6	Identifier des bonnes pratiques sectorielles existantes mises en œuvre par les acteurs privés et publics à l'échelle nationale et Internationale et identifier les obstacles ou éléments dissuasifs à de tels engagements volontaires	Résultat des discussions avec les acteurs sur les possibilités potentielles de les répliquer/mettre à l'échelle en s'appuyant sur les dispositions nationales déjà en vigueur ; Identification des actions possibles que les secteurs pourraient adopter volontairement pour réduire leurs pressions sur la biodiversité (ou la restaurer)

³ Le

comité technique de relecture mettra à la disposition du consultant le canevas du rapport de cadrage

		Modélisation de l'érosion de la biodiversité à l'horizon 2030 en tenant compte de la SND30 et de la mise en œuvre des bonnes pratiques / engagements volontaires possibles
7	Proposer une stratégie de mobilisation et de consultations des acteurs de chaque secteur pour la phase de dialogue, basée sur l'analyse des parties prenantes et sur l'intérêt et leur volonté à s'engager. Suggérer d'éventuels mécanismes de responsabilisation	Stratégie de mobilisation des acteurs par secteur

PHASE 2 (45 Jours – Un mois et demi) :

Proposition de trajectoires à suivre et d'engagements volontaires des divers acteurs pour renverser cette érosion de la biodiversité afin d'atteindre les objectifs fixés pour le cadre mondial post 2020 et allant vers la vision 2050 (l'homme en harmonie avec la nature)

N°	Tâche	Résultats attendus
1	Résumer les résultats de la phase 1 dans différents scénarii de trajectoires, articulés de manière logique et synthétique	Scénarii sur le problème traité, ampleur du changement attendu, solutions/pratiques nécessaires pour réaliser ce changement, et étapes possibles sur une trajectoire de 10 ans
2	Faciliter l'organisation des concertations multi-acteurs ⁴ pour présenter les recommandations et les différentes propositions de trajectoires et de mesure transformatrices qui seront traduites en engagements	Ouvrir la discussion avec (i) les Ministères sectoriels et leurs points focaux, (ii) le secteur privé et les OSC et (iii) le Groupe de Travail BIODÉV2030 pour adresser les lacunes et intégrer les propositions des acteurs afin d'aboutir à une prise d'engagements sectoriels ambitieux nationaux
3	Faire la synthèse et stratégie d'appropriation des engagements sectoriels par les autorités publiques et privées	Document et d'autres supports de mainstreaming dans les ministères, processus de planification territoriale, coalitions d'acteurs économiques (plateformes), etc.
4	Etablir un document sur les engagements du pays en vue de la COP 15	Document de plaidoyer pour la COP15 décrivant la méthodologie de participation et les approches territoriales

6. LIVRABLES ET FORMAT DES RAPPORTS

Les produits attendus de l'étude sont :

PHASE 1 : livrables techniques

- **Livrable 1 : Un rapport de cadrage et une note méthodologique pour les 2 secteurs.** Suite à la réunion de présentation du cadrage avec le GT BIODÉV2030/PN SPBES comprenant entre autres: (i) la méthodologie avec les éventuels ajustements ; (ii) un premier aperçu des lacunes bibliographique et des opportunités (iii) le screening et les sous-secteurs à étudier si applicable (iv) les sources prévues à utiliser pour analyser les

⁴ L'organisation logistique de l'atelier et son financement seront assurés par le WWF dans les limites des coûts budgétisés pour l'activité.

caractéristiques clés des deux secteurs les plus impactant identifiés et (v) une analyse des parties prenantes décrivant le plan de consultation de ces parties prenantes. Le canevas complet du rapport de cadrage sera proposé par le comité de relecture technique.

- **Livrable 2 : Un Draft 0 du rapport phase 1** relatif à l'analyse des deux secteurs et sous-secteurs identifiés en phase 1 et les trajectoires à suivre pour renverser l'érosion de la biodiversité identifiée avec les points focaux sectoriels et tous les acteurs concernés. Le rapport devra contenir tous les résultats attendus tel que précisé dans la phase I ci-dessus ;
- **Livrable 3 : Le rapport 1 final** de l'analyse approfondie pour chaque secteur **comportant une synthèse de l'étude** en langue française et anglaise ne devant pas dépasser 10 pages, prenant en compte toutes les recommandations issues des ateliers, consultations et du comité technique de relecture.

PHASE 2 : livrables documentaires

- **Livrable 4** : La facilitation d'ateliers nationaux multi-acteurs⁵ pour restituer les résultats de la phase 1, présenter aux parties prenantes les recommandations et les différentes propositions de trajectoires et ouvrir la discussion sur les engagements volontaires. Les ateliers devront réunir par ordre chronologique (i) les Ministères sectoriels et leurs points focaux, (ii) le secteur privé et les OSC et le GT BIODEV2030
- **Livrable 5 : Un Draft 0 du rapport phase 2** présentant les engagements volontaires et ambitieux actés par les acteurs ; ainsi que la stratégie de prise de ces engagements sectoriels volontaires et nationaux ambitieux par les acteurs. Ce rapport précisera les recommandations et les différentes propositions de trajectoires et mesures transformatrices et intégrera les propositions/amendements des parties prenantes. Ce document doit présenter une feuille de route opérationnelle proposée par les acteurs.
- **Livrable 6 : un document sur les engagements du pays**, la méthodologie de participation et les approches territoriales et d'un document de plaidoyer pour la COP15
- **Livrable 7 : Un rapport 2 final comportant une synthèse de l'étude en français et anglais ne dépassant pas 10 pages** après intégration de toutes les observations et remarques issues des ateliers, consultations, du WWF et du GT BIODEV2030, édité et révisé.

Tout retard de livraison sur le calendrier entraînera une pénalisation de 1 pour mille du montant total par jour de retard.

7. DUREE ET CALENDRIER DE L'ETUDE

L'étude requiert un travail de **90 homme/jour à compter de la date de signature du contrat** et se déroulera durant quatre mois sur la période suivante : **Février – Mai 2022**.

⁵4 L'organisation logistique de l'atelier et son financement seront assurés par le WWF.

8. PROFIL DU CONSULTANT

Bureau d'études, Consultant ou Groupe de Consultants national ou international, centre de recherche disposant des profils suivants :

- Biologiste ou agronome de niveau Bac+5 et possédant des compétences et une forte expérience dans le domaine de la politique environnementale Camerounaise, du monde rural Camerounais, et de la gestion de la biodiversité ;
- Economiste de niveau Bac+5 et ayant des compétences et une forte expérience de modélisation de développement socio-économique et d'évaluation du capital naturel.
- Sociologue de niveau Bac+5 et ayant des compétences et une forte expérience de la gestion communautaire des ressources naturelles ;
- Forestier de niveau Bac+5 et ayant des compétences et une forte expérience dans la géographie de la conservation et dans la cartographie et les SIG ;
- Ingénieur de génie civil de niveau Bac+5 et ayant des compétences et une forte expérience dans la construction des barrages hydroélectriques et/ou des ports.

Compétences liées au contrat :

- Etre capable de conduire une évaluation indépendante avec une compréhension claire des objectifs et du processus de réalisation du travail d'évaluation demandé ;
- Avoir déjà conduit des missions similaires ;
- Capacité avérée à appliquer les bonnes pratiques (EUREP_GAP, observatoire indépendant, certification FSC, etc.) et à prodiguer des conseils analytiques ;
- Capacité à proposer et appliquer une méthodologie scientifique d'analyse des impacts des secteurs économiques sur la biodiversité au Cameroun, ainsi que des analyses coûts-bénéfices s'appuyant sur une méthodologie déjà expérimentée ;
- Au moins 10 ans d'expérience avérée en matière de soutien et de conseil pour l'intégration de la conservation de la biodiversité et le développement durable dans les politiques sectorielles et/ou les stratégies et investissements des entreprises ;
- Au moins 10 ans d'expérience avérée et expertise démontrée dans les secteurs économiques et les industries ciblés par la mission (Agriculture et Infrastructures), avec une expérience dans la formulation de recommandations visant à favoriser le changement ;
- Démontrer de très bonnes capacités de communication tant écrites qu'orales y compris capacité à préparer des rapports de qualité ;
- Être libre de tout engagement durant la période de la consultation.

9. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE & CONDITIONS D'ENVOI

a) Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comporter une offre administrative et technique et une offre financière, en langue française ou anglaise.

L'offre administrative et technique devra comporter :

- Tout justificatif attestant de l'enregistrement de la structure ou du Consultant individuel dans le pays d'établissement de son siège social ;
- Une déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale, sur la base du modèle présenté en annexe 1 des présents termes de référence ;
- Une lettre de motivation adressée au Directeur National de WWF Cameroun (2 pages maximum);
- Les copies des diplômes et le curriculum vitae faisant ressortir la qualification et l'expérience professionnelle des intéressés et les références de trois (03) personnes pouvant attester de la compétence de chacun des candidats ;
- La compréhension du mandat ;
- La méthodologie scientifique détaillée qui sera utilisée pour la réalisation de la mission (outils, indicateurs, etc.) ;
- Le calendrier de réalisation de l'étude. Les calendriers respectant les délais fixés pour la réalisation de l'étude seront particulièrement valorisés
- Les références de réalisation des missions similaires (première page du marché réalisé et copie attestation de bonne exécution) et contacts des organisations pour lesquelles l'évaluateur a réalisé des travaux précédemment.

L'offre financière comprendra :

- La lettre de soumission signée et datée indiquant le montant de l'offre. Il convient de préciser que le contrat sera forfaitaire et non révisable ;
- La liste des prix unitaires avec les coûts détaillés comprenant les coûts des honoraires liés à l'exécution de la mission, les frais de séjour, au cas échéant, à Yaoundé (hébergement, alimentation, déplacement, reprographie des documents, communication). Les frais d'assurance sont inclus dans les honoraires.
- Un devis quantitatif et estimatif en cas d'achats éventuels du matériel de travail.

b) Condition d'envoi du dossier de candidature

Les dossiers de candidature devront être envoyés à l'adresse recruit-cam@wwfcam.org (en 2 fichiers séparés pour l'offre technique et l'offre financière) avec objet « *Evaluation approfondie des secteurs agricole et infrastructures : opportunités pour les engagements volontaires en vue d'atténuer la pression sur la biodiversité – Offre technique/ financière* ».

L'offre administrative et technique et l'offre financière sont à envoyer par mail à WWF Cameroun **au plus tard le 31 Janvier 2022 à 24h00 CET.**

10. EVALUATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

L'examen des candidatures soumises sera effectué sur la base de l'évaluation de l'offre administrative et technique et de l'offre financière.

Seules les candidatures ayant obtenu une note technique au moins égale à 70 points sur le total des 100 points, seront retenues pour l'évaluation de leur offre financière la suite du processus de sélection (entretiens). Le choix final portera sur le meilleur rapport qualité/prix (score combiné). Il sera tenu compte des compétences et de l'expérience du/des consultant(s) et de la méthodologie scientifique proposée pour mener cette étude et des entretiens.

Une entrevue est prévue pour la sélection finale.

11. CONDITIONS DU PAIEMENT DU CONSULTANT & MODALITES D'EXECUTION

La consultation sera financée par le budget « Projet BIODEV2030 Cameroun ».

Les modalités de paiement seront définies selon l'échéancier suivant :

- 30% à la validation du sommaire et de la structure du rapport (rapport de cadrage/démarrage) ;
- 20% à la présentation de la première ébauche du rapport/Draft 0 phase I;
- 20% à la validation du rapport/Draft 0 sur les engagements volontaires ;
- 10% au terme de la facilitation des ateliers et rencontres nationales des acteurs en vue de la prise des engagements volontaire ;
- 10% à la validation du document sur les engagements et le plaidoyer en vue de la COP15
- 10% à la validation de la version finale des rapports et de leur synthèse.

Le WWF se réserve le droit de ne pas accepter les dépenses hors du budget relatif au présent accord ou dont les pièces justificatives ne sont pas conformes aux procédures de WWF. L'offre est forfaitaire, donc ferme et non révisable. Seul un avenant pourrait être envisagé, mais à hauteur de maximum 30% du montant initial du contrat.

La mise en paiement interviendra à partir de la validation formelle des livrables par le WWF.

Tout retard de livraison sur le calendrier entraînera une pénalisation de 1 pour mille du montant total par jour de retard.

12. RELATION DE TRAVAIL

- Internes: Le Consultant travaille en étroite collaboration avec tout le staff du WWF. Son point d'entrée est l'Unité de Gestion du projet BIODEV2030, appuyée par l'ensemble de l'équipe.
- Externes: Le Consultant travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de coordination technique (MINEPDED, ministères sectoriels, points focaux du secteur privé, OSC) et Servira d'interface et de facilitateur avec les acteurs identifiés dans le plan des consultations des parties prenantes.

13. NOTE DE RESERVE SUR L'ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offre peut être annulé dans une des conditions ci-après :

- La concurrence aurait été insuffisante ;
- Aucune offre conforme au dossier d'appel d'offre n'aurait été reçue ;
- Les offres admises au dépouillement dépasseraient largement le budget disponible.

**ANNEXE 1 -
Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale**

Intitulé de l'offre ou de la proposition

(le "**Marché**")

A :

(le "**Maître d'Ouvrage**")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement ("**AFD**") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - b) D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - c) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;

- 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.1 Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
 - 3.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.5 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :
 - a) Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;
 - b) Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
- 6.1 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.2 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.3 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
 - 6.4 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
 - 6.5 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
 - 6.6 Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.
 - 6.7 Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.
7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom :

En tant que :

Dûment habilité à signer pour et au nom de⁶ :

Signature :

En date du :

⁶ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, le consultant ou le candidat joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire, le consultant ou le candidat.